

BIENVENUE A HONDSCHOOTE
LES 4-5-6 SEPTEMBRE 2020

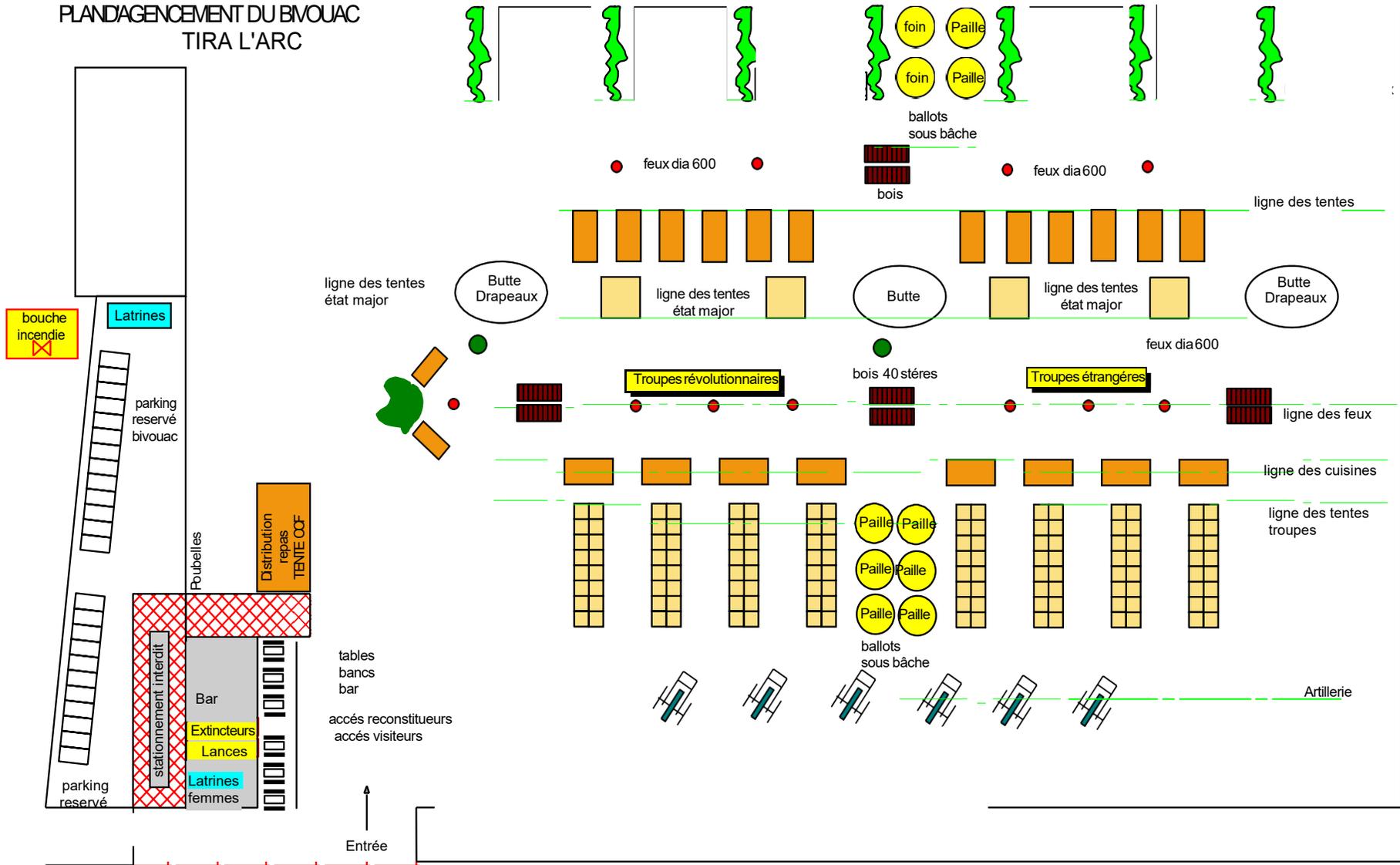


Hondschoote.

POUR LA RECONSTITUTION DE BATAILLES REVOLUTIONNAIRES
227^{eme} ANNIVERSAIRE (1793-2020)

LE PLAN DU BIVOUAC

PLANDAGEMENT DU BIVOUAC TIRA L'ARC



LES CONDITIONS

Les petits-déjeuners sont offerts, le bois, la paille, le foin et l'eau le sont également. Les sanitaires sont sur place il vous sera possible de prendre des douches au stade de foot. En cas de problème de tente un abri de secours existe.

INFO SECURITE

Quatre extincteurs à eau sont situés au niveau du bar, une lance à incendie est également à disposition au même endroit la bouche d'incendie est situé au niveau des latrines (voir le plan ci-dessus). Durant les batailles en plus de la citerne à eau, des extincteurs seront placés derrière les décors. En cas d'incidents ou d'accident prévenir les organisateurs. Attention aux vols! Beaucoup de visiteurs passent sur les bivouacs ne laissez rien traîner qui puisse attirer quelques malandrins.

Rappel, il vous est demandé de bien vouloir vérifier l'état de vos armes à poudre et de les charger selon leur capacité ce pour la tranquillité des responsables de vos régiments.

Merci de votre compréhension

LES CONTACTS

La tortue mail:takbouger@hotmail.fr

Historique Accessoires 03 28 62 69 44 mail : hist.accessoires@free.fr

LE REGLEMENT

Article 1 : Pendant toute la durée de l'événement, vous êtes tenus de vous conformer aux articles ci-dessous afin de recréer la vie des soldats sous la révolution. En suivant ce cadre le participant ne peut que revivre l'histoire.

Art 2 : Afin de respecter les reconstitueurs et le site de la manifestation, à partir du samedi matin 11h00 aucun participant ne sera admis au sein du bivouac dans une tenue moderne ou non conforme. Il est souhaitable que tous les participants soient là le samedi matin avant 9h30.

Art 3 : La distribution des rations se fait le samedi matin et dimanche matin à 8h00

Art 4 : **Les inscriptions étant limitées elles seront arrêtées au 31 Juillet 2020** sauf si le quota est atteint avant (200 pers), pour les personnes supplémentaires les petits-déjeuners seront à leur charge sauf le banquet du samedi soir.

Art 5 : Tout objet non conforme devra se trouver dans les tentes et celles-ci devront être fermées. Ne pas oublier de retirer vos montres, les appels au niveau des portables se feront à l'abri des regards. Pour ceux qui le désirent ils pourront confectionner leur paillasse et les abris d'époques (il faudra nous prévenir à l'avance afin que nous ramenions le matériel). La surveillance de votre matériel est à votre charge. Pendant la nuit des gardes seront montées par les reconstitueurs.

Art 6 : La paille sera disponible.

Art 7 : Sur le champ de bataille, le nombre de femmes (vivandière ou non combattante) sera limité à 1 par régiment et elles seront obligées de participer à la bataille comme à l'époque, les enfants de troupe de -16ans sont interdits sur le champ de bataille. Les vivandières ou enfants de troupes de -16 ans désirant voir la bataille seront positionnés avec le public (derrière les barrières).

Art 8 : Lors du défilé les vivandières, blanchisseuses et enfants de troupe seront placés derrière leur régiment.

Art 9 : Des plans d'implantation du bivouac seront mis à l'entrée du campement, vous serez tenus de les respecter. Le terrain mis à disposition devra être rendu propre. Des bennes à ordures seront mises à disposition sur les parkings, vous ne devez pas laisser traîner des emballages ou récipients non conforme à l'époque.

Art 10 : les organisateurs porteront une cocarde ou brassard bleu-blanc-rouge et habillés d'époque.

Art. 1 Gelieve voor de duur van het evenement zo correct mogelijk de Geschiedenis te respecteren, dit qua houding en uitrusting

Art 2: Teneinde te voldoen aan een zekere historische context is het niet meer mogelijk om in 'burger' het terrein na 10u te betreden. Graag aanwezig ten laatste op zaterdag 9u30

Art 3: Verdeling van de rantsoenen vindt plaats op zaterdag en zondagmorgen om 8u00

Art 4: registraties zijn beperkt, ze zullen worden afgesloten op 31 juli 2020 tenzij het quotum eerder werd bereikt (200 personen)

Art 5: Elke niet-conform object moet opgeborgen worden in de tent en deze zal moeten worden gesloten. Vergeet niet uw uurwerken te verwijderen en houd mobiele telefoons uit het zicht. Toezicht houden op uw eigen spullen is uw verantwoordelijkheid. Tijdens de nacht zullen er rondes gelopen worden door de reenactors.

Art 6: Het stro zal beschikbaar zijn.

Art 7: Op het slagveld, het aantal vrouwen (Marketentster of niet strijders) zal worden beperkt tot 3 per regiment en zullen worden geacht deel te nemen aan de slag. De kinderen van de troepen-16 jaar oud zijn niet toegestaan op het slagveld. Vivandières of kinderen van troepen onder de 16 die de slag willen zien zullen zich moeten bevinden achter de afsluitingen, met het publiek

Art 8: Vivandières, en kinderen van troepen worden geplaatst achter hun regiment tijdens de parade.

Art. 9: De plattegrond van het bivak zal worden uitgehangen bij de ingang van het kamp, gelieve dit te respecteren. De bivakplaats moet worden schoon gemaakt. Vuilnisbakken en afvalcontainers zullen daarvoor beschikbaar zijn op de parkeerplaatsen, en laat geen verpakkingen of bakken achter die niet voldoen aan de tijdsgeest

Art. 10: Organisatoren dragen een Cockade (rood-wit-en-blauw) en zijn eveneens naar de periode gekleed.